



DOSSIER D'INSCRIPTION TREMPLIN 2011



PRESENTATION DU TREMPLIN

L'association **ORIZON SUD** lance la seconde édition du **tremplin SCENE DECOUVERTE** à destination des groupes de musiques actuelles de la région PACA (Rock, jazz, soul, pop, électro, reggae, variété, garage...).

Ce tremplin a pour but la découverte, la promotion et la diffusion d'œuvres musicales d'artistes émergents de la région. Il vise également à créer un espace de rencontre, d'échange et de collaboration entre les musiciens, les professionnels de la musique et le public.

Dix groupes seront présélectionnés par un jury composé de membres de l'association et de professionnels de la musique en région PACA.

LES DEUX ½ FINALES AU PARADOX

LE 31 MARS ET LE 07 AVRIL 2011

Les quatre groupes sélectionnés en ½ final se produiront pour :

LA FINALE AU POSTE A GALENE

DEBUT MAI 2011

Le premier prix

Le gagnant se verra offrir la première partie d'un artiste renommé dans le cadre du festival

« **LE MAS EN CONCERT** » sur Puget s/ Argens (83).

Droits d'inscription au tremplin

Un chèque de **25 euros** à l'ordre d'ORIZON SUD.

LE DOSSIER SUIVANT DEVRA ETRE RETOURNE AU PLUS TARD LE 28 FEVRIER 2011

A CETTE ADRESSE :

OUEDRAOGO Francine
ASSOCIATION ORIZON SUD
4 RUE DES REMPARTS
13007 MARSEILLE

Info ligne : candidature.tremplin@gmail.com
TEL : 06 69 06 29 04

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Les tremplins Scène Découverte s'adresse à tous les artistes amateurs constitués en groupe, compositeurs de musiques actuelles.
2. Les artistes doivent obligatoirement résider dans la région PACA.

ARTICLE 2 : L'APPEL A CANDIDATURE

La date limite de candidature est fixée au **Lundi 28 FEVRIER 2011** à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Il existe 2 possibilités de postuler :

- Par email à l'adresse : tremplin.orizon@gmail.com
- Par voie postale directement au bureau de l'association ORIZON SUD à cette adresse :

OUEDRAOGO Francine
ASSOCIATION ORIZON SUD
4 RUE DES REMPARTS
13007 MARSEILLE

Pour que les dossiers soient valides, il faut impérativement qu'ils contiennent :

- La fiche d'inscription obligatoire complétée
- Une démo récente du groupe
- Une biographie ou dossier de presse
- Une adresse mail, une adresse postale et un numéro de téléphone valide
- Une fiche technique et un plan de scène
- Un chèque de 25 Euros à l'attention de l'association Orizon Sud

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les dossiers reçus ne seront pas restitués à l'issue du concours. Ils ne seront pas utilisés par les organisateurs sans autorisations préalables du groupe ou de l'artiste. Ces dossiers feront l'objet d'un archivage interne.

ARTICLE 3 : LES PRÉ SÉLECTIONS ET LES SELECTIONS

1. Sur écoute

A l'issue des appels à candidatures, le jury de l'association retiendra **10 groupes** qui se produiront lors de deux soirées concerts organisées.

Les groupes sélectionnés seront prévenus par courrier ou par mail **LE 07 MARS 2011** (au plus tard).

2. Sur scène

Les groupes présélectionnés suite aux écoutes s'engagent à participer aux ½ finales du tremplin « scène découverte », qui se tiendront au **PARADOX**. Deux groupes seront retenus à l'issue de chaque soirée pour participer à la finale qui réunira les quatre groupes issus des ½ finales sur une scène marseillaise

3. Jury et critères de sélection

Les délibérations de chaque jury auront lieu à huis clos. Les décisions seront souveraines et sans appel, elles seront communiquées le soir même des concerts.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- l'interprétation
- la composition
- la prestation scénique
- l'originalité
- la relation au public

ARTICLE 4 : CONDITIONS TECHNIQUES

Les conditions techniques seront les mêmes pour toutes les phases du tremplin, à savoir:

- Le groupe disposera de 30 min sur scène
- Le groupe peut également fournir son matériel vidéo, fond de scène ou déco
- Il n'y aura pas de locations supplémentaires en plus du matériel mis en place par l'organisateur. Toute demande supplémentaire pourra être étudiée en amont mais l'organisation se réserve le droit de la refuser.
- Une batterie commune et éventuellement la mise en commun d'autres éléments.

ARTICLE 5: DROITS D'AUTEUR

Ne seront admises sur le tremplin que les œuvres originales, libres de tous droits. De ce fait, seront exclues des œuvres qui emprunteraient à une autre œuvre musicale des enregistrements préexistants (Samples) protégés par des droits d'auteur, droits voisins ou encore portant atteintes de quelques manières que ce soit aux droits d'un tiers. Les participants s'engagent à respecter strictement cette clause. L'association décline toutes responsabilités en cas de poursuites ultérieures.

ARTICLE 6 :

L'association s'engage à protéger les œuvres des artistes présents sur le tremplin. L'association invitera expressément les membres du jury à observer une discrétion absolue sur les œuvres dont ils auront connaissance dans le cadre de leurs fonctions.

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DU GROUPE :

NOM DU RESPONSABLE DU GROUPE :

DOMICILIATION DU GROUPE :

TEL RESPONSABLE :

ADRESSE MAIL :

LIEN INTERNET BLOG OU MYSPACE :

NOMRE D'ARTISTES DANS LE GROUPE :

Je déclare avoir lu et accepte le règlement joint à la présente fiche d'inscription.

Date et Signature :

PIÈCES A FOURNIR

Le dossier d'inscription complet comprend :

- Le contrat lu et approuvé signé par le représentant du groupe.
- La Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Un CD d'enregistrement d'au moins trois morceaux musicaux n'excédant pas 5 minutes
- Coordonnées du blog ou du Myspace du groupe (voir fiche d'inscription))
- Un chèque d'inscription de 25 euros à l'ordre de l'association ORIZON SUD

Rappel

**Tous candidats souhaitant s'inscrire au tremplin devront renvoyer
un dossier d'inscription complet par voie postale avant
le 28 FÉVRIER 2011 à :**

OUEDRAOGO Francine
ASSOCIATION ORIZON SUD
4 RUE DES REMPARTS
13007 MARSEILLE
candidature.tremplin@gmail.com